

# NOTE RAPPELS REGLEMENTAIRES ECOLE DE NATATION FRANCAISE

Pour faire suite à certains questionnements, il nous est apparu nécessaire, afin de lever les doutes qui subsisteraient, de faire un rappel réglementaire concernant l'Ecole de Natation Française ; notamment concernant l'environnement du « Challenge Avenirs ».

1. Possibilité de s'engager dans le "Challenge Avenirs" sans disposer à date du Sauv'nage et le Pass'sports de l'Eau :

# => Page 7 du règlement ENF 2019/2020 :

La participation au « Challenge Avenirs » n'est pas soumise à l'obtention préalable du Sauv'nage, ni du Pass'sports de l'eau.

## => Pages 24 et 35 du règlement ENF 2019/2020 :

Ce challenge permet aux nageuses et nageurs de la catégorie Avenirs de s'engager en compétition (épreuves du « Challenge Avenirs ») sans Pass'compétition, ni Pass'sports de l'Eau, ni Sauv'nage.

Afin d'éviter toute confusion, la FFN vous incite à engager dès que possible vos nageurs dans les sessions de passage de tests ENF.

2. Obligation d'être titulaire du Sauv'nage et le Pass'sports de l'Eau en amont de chaque période échue :

## => Page 7 du règlement ENF 2019/2020 :

(La participation au "Challenge Avenirs" n'est pas soumise à l'obtention préalable du Sauv'nage, ni du Pass'sports de l'eau.) En revanche, pour la délivrance du Pass'compétition NC et EL, à l'issue du « Challenge Avenirs », le nageur devra être titulaire du Sauv'nage et du Pass'sports de l'eau.

# => Pages 25 et 36 du règlement ENF 2019/2020 :

Les Pass'compétition seront délivrés au cours de la semaine suivant la fin de chaque période à la condition expresse que le Sauv'nage ET le Pass'sports de l'Eau aient été validés en amont de chaque période échue.

3. Jury des rencontres sportives du "Challenge Avenirs" :

#### => Page 10 du règlement ENF 2019/2020 :

Le jury des réunions est constitué au minimum d'un officiel A qui est accompagné obligatoirement d'évaluateurs ENF3 NC et, si besoin, d'assistants évaluateurs ENF3 NC.

## 4. Rencontres sportives du "Challenge Avenirs" :

#### => Pages 24 et 35 du règlement ENF 2019/2020 :

La durée des rencontres sportives du « Challenge Avenirs » ne doit pas excéder 2h30 maximum, échauffement compris (45mn).

De même, afin de ne pas dénaturer les rencontres sportives du « Challenge Avenirs », la FFN ne souhaite pas que ces rencontres soient adossées et/ou intégrées à un autre évènement sportif.



Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour rappeler la nécessité d'une bienveillance de tous (officiels, entraîneurs, dirigeants et parents) pour faciliter le bon déroulement des rencontres sportives du "Challenge Avenirs". Sans déroger aux exigences règlementaires FINA, toute disqualification doit s'accompagner d'une attitude volontairement pédagogique, visant à dédramatiser la faute observée et à privilégier l'encouragement à mieux faire en indiquant les pistes à suivre pour réussir et progresser à la prochaine occasion.

La responsabilité et le rôle de l'entraîneur sont primordiaux, s'agissant des choix et des orientations à poursuivre concernant la formation des nageurs, mais aussi concernant la pertinence des courses qu'il propose au nageur au regard de son niveau de pratique.

Bonne continuation à tous.

La Secrétaire Générale FFN Christiane GUERIN

Pièce jointe : Règlement ENF 2019/2020